

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00364

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENTS DANS LE CADRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 76
Nombre de pouvoirs : 32
Nombre de voix : 108

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240626-D202400364I0

Date de mise en ligne : 11 juillet 2024

Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Lionel BOUCHER, M. Laurent CHAPUIS,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, Mme Evelyne ORIOL,
M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENTS DANS LE CADRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

La présente délibération a pour objet de présenter les Autorisations de Programme du budget principal et du Budget Annexe Transport de Saint-Etienne Métropole, ajustées lors du Budget Supplémentaire 2024.

En application de l'article L.5217-10-7 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP). Afin de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, les AP ont été mises en œuvre à Saint Etienne Métropole.

Pour mémoire, les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) sont définis de la manière suivante :

- les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses d'investissement ;
- les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Seuls les crédits de paiement participent à l'équilibre budgétaire.

Selon l'article D5217-11 du CGCT les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont votées et affectées par le Conseil de la Métropole, et font l'objet d'une délibération distincte.

Les modalités de gestion des AP/CP sont décrites dans le Règlement budgétaire et financier présenté au vote du Conseil du 17 juillet 2020.

BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé d'ajuster le stock d'Autorisations de Programme et leurs affectations :

- **Nouvelles AP :**
 - o Quai de transfert Saint-Etienne : travaux de rénovation du quai de transfert des Brunandières à Saint-Etienne : **888 000 €**. L'AP est affectée en totalité.
- **Révision des AP :** ajustement des crédits en fonction des coûts réels, de l'avancement et de la réalisation des chantiers :
 - o ARENA Equipement sportif dans le Gier : **+270 000 €** (travaux salle annexe)
 - o Berges du Gier l'Homme : **+1 150 000 €** (augmentation du prix pour le rachat des ouvrages)

La liste des Autorisations de Programme ainsi ajustées est présentée en annexe.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Il est proposé d'ajuster le stock d'Autorisations de Programme et leurs affectations :

- **Nouvelle AP** : Néant
- **Révision des AP** : Néant.

La liste des Autorisations de Programme est présentée en annexe.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **vote la création et les révisions des autorisations de programme ainsi que leurs affectations telles que présentées en annexes.**

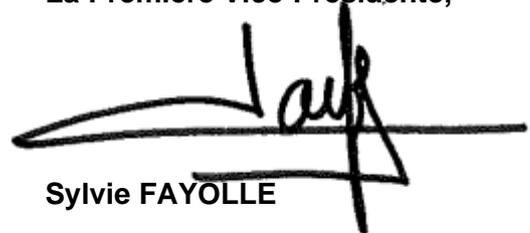
Ce dossier a été adopté à la majorité avec 8 voix contre et 4 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE